



Merci à Madame le Maire de Lyon 1<sup>er</sup>, toujours active et soucieuse de la qualité de vie de ces concitoyens

Madame le Maire Nathalie Perrin Gilbert

J'avance à la fois sur les question de l'eau et d'EDF  
Voici la repose obtenu ce soir 24/02/2016 par le directeur de l'eau de la métropole

**Quelle obligation ont les abonnés d'accepter cette installation ?**

La Métropole de Lyon ne peut pas imposer à l'abonné d'accepter le TLRV même si l'intérêt du service public et de l'abonné est d'équiper les compteurs d'eau de ce dispositif.

Si l'abonné refuse l'installation, il lui sera appliqué des frais de relevé de compteur (10€ HT/ relevé) et de plus, il ne bénéficiera pas du dispositif automatique d'alerte, sous 2 ou 3 jours, d'une éventuelle fuite en réseau privé ou d'une surconsommation.

En cas de fuite un dégrèvement sur sa facture d'eau, dispositions toutefois moins avantageuses financièrement qu'une alerte quasi en temps réel, pourra être appliqué à sa facture d'eau si cette fuite correspond au champ d'application de la Loi Warsmann (local habitation).

Si la fuite provient d'un appareil ménager, la totalité du volume de fuite sera facturée.

👉● n'y a donc aucune obligation d'accepter cette installation

Vous êtes donc tout à fait en droit de refuser l'installation par veolia.

Je fais un courrier en ce sens à veolia pour les rappeler à l'ordre et pour que vous puissiez l'afficher dans vos allées

Je ferai de même pour edf des que j'ai les infos qui me le permettent.

Cordialement

Nathalie Perrin Gilbert